



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Annexe III

Engagement du dispensateur de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire.

(Arrêté du 13 juin 2016 modifiant l'arrêté du 5 octobre 2011 relatif au cahier des charges de la formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale)

Nom ou raison sociale du dispensateur de formation.....

Adresse du siège social.....

.....

Téléphone.....

Pour les personnes assujetties, le n° de déclaration d'activité comme dispensateur de formation

.....

N° SIRET

Nom du responsable légal

Contact en charge du dossier (ces coordonnées figureront sur la liste à destination du public)

Nom et prénom.....

Téléphone

Adresse électronique

Je soussigné(e).....,

en qualité de

m'engage à :

- respecter les exigences réglementaires fixées par l'arrêté du 13 juin 2016 modifiant l'arrêté du 5 octobre 2011 susvisé,
- viser les objectifs de formation tels que décrits dans le référentiel de formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à la restauration commerciale défini en annexe II de l'arrêté du 13 juin 2016 modifiant l'arrêté du 5 octobre 2011 susvisé,
- **à utiliser la dénomination « formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire adaptée à l'activité des établissements de restauration commerciale » pour toute communication relative à la formation, à l'exclusion de toute version abrégée ou variante faisant apparaître la mention HACCP,**
- tenir à disposition les pièces administratives figurant dans le paragraphe B de l'annexe I de l'arrêté du 13 juin 2016 modifiant l'arrêté du 5 octobre 2011 susvisé,
- réaliser la mise à jour de ces pièces administratives lors de changements significatifs de la prestation de formation,
- fournir annuellement un bilan de l'activité de la prestation de formation réalisée.

Fait à

Le

Signature du dispensateur de formation
(cachet)